

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

3^{ème} Commission

N° CP-2019-1-3-2

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

Direction Europe, Attractivité et Aménagement

POLITIQUE A08
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES
(PROGRAMME A283)

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie.
Affectation d'un montant de **67 625 €** pour 2 dossiers au titre de l'Aménagement des Routes Départementales en agglomération (A283) au bénéfice des communes de MICHELBACH-LE-HAUT et TRAUBACH-LE-BAS.
Ces subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} Commission réunie le 12 octobre 2018.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de **67 625 €** est proposée pour les dossiers relevant du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales, tels que détaillés dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte de ces opérations, le 12 octobre 2018.

Les communes de MICHELBACH-LE-HAUT et TRAUBACH-LE-BAS ont transmis les ordres de service attestant du démarrage des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'accorder une subvention de :
 - ✓ **42 454 €** au bénéfice de la commune de MICHELBACH-LE-HAUT, pour l'aménagement de trottoirs le long de la RD 21 IV (rue Principale) ;
 - ✓ **25 171 €** au bénéfice de la commune de TRAUBACH-LE-BAS, pour l'aménagement de plateaux surélevés, d'un quai bus et des travaux de signalisation horizontale sur la RD 14 bis.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **67 625 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT